

# AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

Le public est informé qu'il sera procédé à une mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la Commune de La Roquette sur Siagne **du 2 juillet au 3 août 2018 inclus.**

L'objet de la modification simplifiée n°1 est de préciser les modalités d'application de l'article R123-10-1 sur la zone 1AUh du village afin de permettre la mise en œuvre de l'opération d'aménagement du site de Feragnon.

Les pièces du dossier relative à la modification simplifiée n°1 du PLU seront tenues à la disposition du public, en Mairie de La Roquette sur Siagne, auprès du Service Urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du Lundi au Vendredi de 8h à 16h. Le dossier de mise à disposition sera également disponible sur le site internet de la mairie : [www.laroquettesursiagne.com](http://www.laroquettesursiagne.com)

Le public pourra obtenir des informations sur l'organisation et le déroulement de la mise à disposition en s'adressant au service urbanisme de la Mairie, ou à l'adresse électronique suivante : [urbanisme@laroquettesursiagne.com](mailto:urbanisme@laroquettesursiagne.com)

Un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés, sera ouvert par le Maire. Ce registre sera déposé et tenu à la disposition du public en mairie, auprès du Service urbanisme aux jours et horaires indiqués précédemment.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre :

- par écrit, à l'adresse postale de la mairie de La Roquette sur Siagne (Mairie, 630 chemin de la commune, 06550 La Roquette sur Siagne)
- par mail, à l'adresse électronique dédiée à l'enquête : [urbanisme@laroquettesursiagne.com](mailto:urbanisme@laroquettesursiagne.com)

L'autorité environnementale a été saisie en vue d'un examen au cas par cas

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de la mise à disposition du dossier sera publié huit jours au moins avant le début de celle-ci dans un journal diffusé dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de La Roquette sur Siagne. Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée au dossier. L'avis sera également publié sur le site internet de la commune.

A l'expiration du délai de mise à disposition le registre sera clos.

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de la mise à disposition et par les personnes publiques associées, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

**Jacques POUPLOT**  
Maire de La Roquette sur Siagne